

18.03.2020 - 14:44 Uhr

Société Suisse des Entrepreneurs: Coronavirus: mesures de protection importantes sur les chantiers

Zurich (ots) -

Le coronavirus et les mesures prises pour empêcher sa propagation constituent de grands défis pour le secteur de la construction. La Société Suisse des Entrepreneurs SSE prend la situation très au sérieux. Des mesures de protection importantes sont mises en oeuvre sur les chantiers afin de garantir la sécurité de toutes les parties concernées et d'endiguer le virus. Il s'agit notamment de mesures d'hygiène et organisationnelles qui sont adaptées à la situation sur place. Selon le Conseil fédéral, il convient de poursuivre les activités là où les circonstances le permettent. Des mesures telles que la fermeture des chantiers doivent être discutées et décidées au cas par cas entre les maîtres d'ouvrage et les entreprises de construction.

Le secteur de la construction prend très au sérieux la situation du coronavirus et, conformément aux dispositions fédérales, met en oeuvre des mesures importantes pour assurer la protection de tous les acteurs sur les chantiers et pour empêcher la propagation du virus. En premier lieu, il s'agit de mesures d'hygiène et organisationnelles. En fonction de la situation sur place, il peut s'avérer utile de discuter de mesures allant plus loin (notamment concernant les délais) entre les maîtres d'ouvrage et les entrepreneurs

Il est très important que les mesures propres à l'entreprise soient considérées au cas par cas. Il y a une différence entre les chantiers à l'intérieur d'un bâtiment, où les travaux sont effectués dans un espace restreint, et les chantiers en plein air où il est tout à fait possible de garder la distance de rigueur. La SSE recommande que ces mesures soient discutées entre le maître d'ouvrage et les entreprises de construction en tenant compte des circonstances individuelles. Cependant, la fermeture des chantiers à grande échelle n'arrange personne. Il est important que tous les employeurs et tous les travailleurs soutiennent entièrement les mesures prises par le Conseil fédéral, dans l'intérêt de tout le pays.

Le 16 mars 2020, le Conseil fédéral a déclaré que la Suisse se trouve désormais dans une "situation extraordinaire" selon la loi sur les épidémies, limitant considérablement la vie publique au moins jusqu'au 19 avril 2020. Cependant, aucune restriction visant l'économie et l'industrie, et donc la construction, n'a été annoncée. Selon le Conseil fédéral, les mesures de sécurité en vigueur peuvent être respectées sur les chantiers à l'état actuel.

Contact:

Bernhard Salzmann
responsable Politique + Communication de la SSE
Tél.: +41/78/762'45'31
E-Mail: bsalzmann@baumeister.ch

Corine Fiechter
responsable communication pour la Suisse romande
Tél.: +41/58/360'77'06
058 360 77 06
E-Mail: cfiechter@entrepreneur.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100051907/100844651> abgerufen werden.